

## PRÊT D'UNE DURÉE DE 3 À 5 ANS AVEC DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT POSSIBLE JUSQU'À 12 MOIS, À CONTRACTER AUPRÈS D'UNE BANQUE, DESTINÉ À RÉSOUDRE DES TENSIONS DE TRÉSORERIE PASSAGÈRES, DANS L'ATTENTE D'UN RETOUR À LA NORMALE

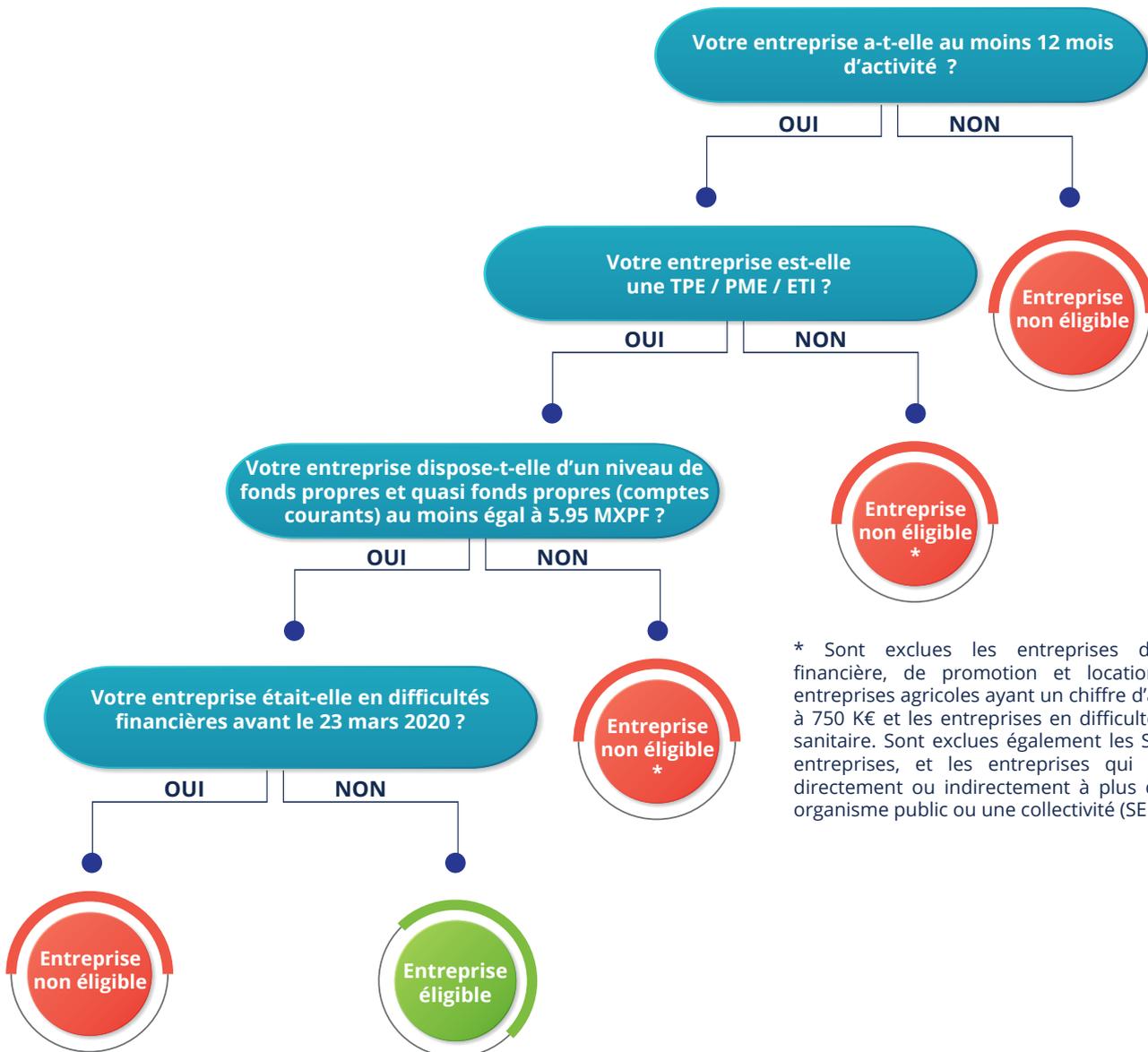
Le prêt Atout renforce la trésorerie de l'entreprise pour lui permettre, dans un contexte conjoncturel exceptionnel telle que la crise du COVID-19, de résoudre ses tensions de trésorerie passagères (et non structurelles), dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.

Ce sont les réseaux bancaires qui assureront l'interface entre les entreprises et Bpifrance pour la commercialisation de ce prêt. Ce prêt est cumulable avec l'obtention d'une subvention provinciale.

Veillez noter que ce prêt répond à des conditions particulières :

- Prêt soumis à intérêts
- Échéances trimestrielles
- Différé d'amortissement du capital jusqu'à 12 mois

## ENTREPRISE, ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE ?



\* Sont exclues les entreprises d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière, entreprises agricoles ayant un chiffre d'affaire inférieur à 750 K€ et les entreprises en difficulté avant la crise sanitaire. Sont exclues également les SCI, les grandes entreprises, et les entreprises qui sont détenues directement ou indirectement à plus de 50% par un organisme public ou une collectivité (SEM, EPL).

Si vous êtes éligible, **contactez votre conseiller bancaire.**

La CCI-NC engagée aux côtés des entreprises

Nos conseillers répondent à vos questions :

Nouméa : 24.31.15 / 24.40.19

Koné : 42.68.20

[www.cci.nc](http://www.cci.nc) / [entreprises-coronavirus@cci.nc](mailto:entreprises-coronavirus@cci.nc)